

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 octobre 2017**

OBJET

**16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DON
BOSCO FOOTBALL NANTES**

N° 2017-10-16

NOMENCLATURE : 7.5.5

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le **vingt-deux septembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, , Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Chantal PERRUCHET, donne pouvoir à Catherine CADOU

Lionel BROSSAULT, donne pouvoir à Aurora ROOKE

Michel RINCE, donne pouvoir à Jean-Claude SALAU

Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 25

ayant un pouvoir... 04

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le club sportif Don Bosco Football Nantes met en place des actions d'initiation et d'entraînements afin d'encourager et de développer la pratique du Cécifoot, activité qui s'adresse aux déficients visuels et rayonne sur le canton de La-Chapelle-sur-Erdre.

Dans le cadre de son soutien aux actions visant l'intégration des publics en situation de handicap, la commune de Treillières souhaite aider le club sportif Don Bosco Football Nantes dans le développement de sa pratique du sport adapté.

La commune de Treillières s'associe aux autres communes du canton dans le cadre d'une initiative prévue du 14 au 22 octobre prochains.

Le montant proposé pour la subvention exceptionnelle de Treillières est de 839,50 euros, calculé par la multiplication de 0,10 centimes d'euros par le nombre d'habitants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- DE VALIDER le montant de la subvention exceptionnelle au club sportif Don Bosco Football Nantes, pour un montant de 839,50 €.

Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2017,

Le Maire, de réception en préfecture
044321402091-20171002-2017-10-
Alain ROYER 16-DE
Date de réception préfecture :

